



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2018

Date de convocation :

13/12/2018

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

L'an deux mille dix-huit et le vingt décembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD, **adjoints** Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Catherine PALAU, Bruno COSTA, Cécile LAVALL, Patrice RIU, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Cédric SANCHEZ, Philippe PIQUÉ, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mmes Mrs Claudie SERRE (à Claude AYMERICH), Denis OLIVE (à Patrice RIU), Géraldine MIR (à Caroline PAGÈS), Florence PERAMON (à Jérôme PARRILLA), Céline SALGUERO (à Raphaël LOPEZ), pour voter en leur nom.

Étaient absents : Fatiha TAHARASTE, Sylvia OLIVE

M. Frédéric CRAVO a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/74 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT.

Le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de rajouter une enveloppe supplémentaire sur le compte REVERSEMENT REDEVANCE POUR LA MODERNISATION DES RESEAUX. Cette dépense est compensée par l'encaissement de la redevance, initialement prévue sur le budget de l'eau.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D 706129-020 : Reversement redevance pour modernisation des réseaux	0,00 €	36 215,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL 014	0,00 €	36 215,00 €	0,00 €	0,00 €
R 706121-020 : Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 215,00 €
TOTAL 70	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 215,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	36 215,00 €	0,00 €	36 215,00 €
Total GENERAL		36 215,00 €		36 215,00 €

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **VALIDE** la DM n°1 détaillée ci-dessus
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Ille sur Tet, le 20 décembre 2018



Le Maire,

William BURGHOFFER